



PROCES-VERBAL

Séance du Conseil municipal du 28 mai 2025

Membres en fonction : 17

Membres présents : 14

Le maire : Michel WIRA

Les adjoints : Jean-Claude SCHLATTER ; Yves HOLZMANN ; Evelyne HOCHSCHLITZ ; Cédric DOCHTER, Audrey SCHANDENE.

Les conseillers municipaux : Olivier KEMPF ; Alexia FREY, Véronique METTEMBERG, Benoît PAULET, Gautier KEMPF, Anne-Marie GARRIGUE, Richarde KIENTZ, Deborah HILS.

Membres absents excusés : 3

Madame Christelle LABREUCHE (procuration à Olivier KEMPF)

Monsieur Luc HEINRICH (procuration à Gautier KEMPF)

Monsieur Alexis WEISS (pas de procuration)

Public : 0

La séance est ouverte à 20h06 par le Maire, Monsieur Michel WIRA. Il adresse ses salutations à l'assemblée.

Il excuse Monsieur Luc HEINRICH (procuration à Monsieur Gautier KEMPF), Madame Christelle LABREUCHE (procuration à Monsieur Olivier KEMPF), et Monsieur Alexis WEISS (pas de procuration).

Minute de silence pour M. PETER Charles, ancien conseiller municipal de 1983 à 2001.

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales portant sur la nomination d'un secrétaire à chaque séance, le Conseil municipal désigne Monsieur Yves HOLZMANN secrétaire de la présente séance.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 AVRIL 2025

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 16 avril 2025 est adopté à l'unanimité (16 voix).

3) INFORMATIONS SUR LES ACHATS ET SERVICES EN COURS

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents travaux engagés et devis signés, conformément à la délégation donnée au Maire (sommes inférieures à 10 000 €) :

➤ **3.1. Achat de graviers :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise VOGEL pour un montant de 345.00 € HT.

➤ **3.2. Marquage point d'aspiration pour les pompiers :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise GERNER pour un montant de 1 889.42 € HT.

➤ **3.3. Achat d'une bâche pour le bac à sable de l'école maternelle :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise EWAL STORES pour un montant de 600.00 € HT.

➤ **3.4. Achat de deux fontaines à eau pour la Mairie :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise CULLIGAN pour un montant de 240.00 € HT pour l'installation et de 130.00 € HT mensuel.

➤ **3.5. Dessablage d'un puit incendie :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise LUCIEN SPEYSER pour un montant de 3 800.00 € HT.

➤ **3.6. Achat de serrures :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise CHAMPION pour un montant de 306.49 € HT.

4) INFORMATION SUR LA DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

- Pas de DIA.

5) ATTRIBUTION-AVENANT MARCHE DE TRAVAUX ET/OU FOURNITURES ET SERVICES -

5.1 Achat de matériels informatique pour les écoles -

Cette décision est reportée au prochain conseil municipal afin de pouvoir consulter sereinement plusieurs entreprises.

5.2 Travaux d'entretien de la voirie - Délibération n° 20250528-1

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la mairie souhaite effectuer des travaux de voirie.

La commune a consulté plusieurs entreprises et nous avons reçu deux offres.

Après analyse des offres, l'entreprise VOGEL est la mieux disante pour un montant de 16 865.00 € H.T soit 20 238.00 € T.T.C.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'offre la mieux disante présentée par l'entreprise VOGEL pour un montant global de 16 865.00 € H.T pour ces travaux d'entretien de la voirie.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'offre de VOGEL ainsi que tout document afférant à la présente délibération.

Adopté à 15 voix et une abstention

5.3 Remplacement d'une chaudière à l'école maternelle - Délibération n° 20250528-2

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la mairie souhaite remplacer la chaudière de l'école maternelle.

La commune a consulté plusieurs entreprises et nous avons reçu deux offres.

Après analyse des offres, l'entreprise FARIA SAV est la mieux disante pour un montant de 11 894.00 € H.T soit 14 272.80 € T.T.C.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'offre la mieux disante présentée par l'entreprise FARIA SAV pour un montant global de 11 894.00 € H.T pour le remplacement d'une chaudière à l'école maternelle.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'offre de FARIA SAV ainsi que tout document afférant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité (16 voix)

5.4 Attribution concernant les travaux de voirie rue du cimetière et l'aménagement d'un parking - Délibération n° 20250528-3

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la mairie travaille depuis plusieurs semaines à la voirie rue du cimetière et à l'aménagement d'un parking.

La commune a consulté plusieurs entreprises et nous avons reçu deux offres.

Après analyse des offres, l'entreprise VOGEL est la mieux disante pour un montant de 60 317.00 € H.T soit 72 380.40 € T.T.C.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'offre la mieux disante présentée par l'entreprise VOGEL pour un montant global de 60 317.00 € H.T pour les travaux de voirie rue du cimetière et l'aménagement d'un parking.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'offre de VOGEL ainsi que tout document afférant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité (16 voix)

6) AFFAIRES FINANCIERES

6.1 Plan de financement concernant les travaux de voirie rue du cimetière et l'aménagement d'un parking - Délibération n° 20250528-4

Monsieur Jean-Claude SCHLATTER, 1^{er} adjoint, rappelle au conseil municipal que pour assurer une bonne gestion des investissements de la commune, la mairie a recherché des financements afin de soutenir le projet.

Dépenses		Recettes	
Objet	Montant en € HT	Objet	Montant en € HT
Travaux de voirie rue du cimetière et aménagement d'un parking	60 317.00 €	FCA - CEA	24 126.80 €
		Fonds propres	36 190.20 €
TOTAL	60 317.00 €	TOTAL	60 317.00 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Claude SCHLATTER, 1^{er} adjoint, et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le plan de financement des travaux tel que présenté au sein de la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander à tous les organismes les subventions pouvant être perçues, notamment à la CEA.

AUTORISE M. Le Maire ou M. Le 1^{er} Adjoint à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité (16 voix)

6.2 Subvention aux associations

Ce point sera évoqué au prochain conseil municipal.

7) AFFAIRES DE PERSONNEL

7.1. Départ d'un agent au service technique

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que M. PFEIFFER Benjamin va quitter nos effectifs à l'issue de son CDD le 07 juillet 2025.

8) INFORMATIONS SUR LES PROJETS EN COURS

8.1 Les travaux concernant l'éclairage public sont en cours et devraient être terminés d'ici quelques semaines.

9) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES A L'INTERCOMMUNALITE

9.1 Réunions concernant la revalorisation du métier d'assistante maternelle sur le territoire de la communauté de communes.

10) PROGRAMME DES REUNIONS A VENIR

- | | |
|-------------------------------|----------------------------------|
| ➤ Conseil CCAS | Mercredi 11 juin 2025 à 20h00 |
| ➤ Commission gestion | Lundi 2 juin 2025 à 20h00 |
| ➤ Commission urbanisme | Mardi 3 juin 2025 à 20h00 |
| ➤ Commission vivre ensemble | Lundi 23 juin 2025 à 20h00 |
| ➤ Commission finances travaux | Jeudi 19 juin 2025 à 20h00 |
| ➤ Conseil municipal | Mercredi 25 juin 2025 à 20h00 |
| | Mercredi 30 juillet 2025 à 20h00 |

11) DIVERS

- **11.1 Les sorties touristiques avec la comtesse Luciole auront lieu le mardi 22 juillet 2025 ainsi que le mercredi 20 août 2025.**
- **11.2 La sortie touristique patrimoine avec Anne-Marie LANDREA aura lieu le dimanche 6 juillet 2025.**
- **11.3 Le forum des associations aura lieu le dimanche 7 septembre 2025.**
- **11.4 Le jury maisons fleuries aura lieu le dimanche 27 juillet 2025.**

En l'absence d'autres points divers, Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour cette séance de travail et la clôt à 21h19.

Le secrétaire de séance
Yves HOLZMANN

Le Maire
Michel WIRA